

N°2024-05/46B

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE A LA REPRISE DES GANIVELLES EMPORTEES PAR LA MER ET A LA CREATION DE NOUVEAUX CASIERS.

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 mai, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Pour :	9
En exercice :	10	Vote :	Contre : 0
Présents :	8	Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Jean ROMEO, Louis SALA.

Absent excusé : Nathalie PINEAU.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Jean-Jacques THIBAUT donne pouvoir à Thierry DEL POSO.

Secrétaire de séance : Jean ROMEO

Date de convocation : 30 avril 2024

Le Président expose à l'assemblée,

Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Projet de territoire de la Communauté de Communes Sud Roussillon,
Considérant que la Communauté de Communes Sud Roussillon porte un projet de reprise des ganivelles emportées par la mer et de création de nouveaux casiers sur le cordon dunaire de Saint-Cyprien, dans le cadre de la lutte contre l'érosion marine et le recul de trait de côte,
Considérant que ce projet présente les caractéristiques suivantes :

Délais prévisionnels de réalisation

Date prévisionnelle de début des travaux : juin 2024

Date prévisionnelle de mise en service : juillet 2024

Coût global du Projet (et dépense subventionnable) : 10 080,00 euros hors taxes.

Ainsi, une demande de subvention est à réaliser en vue de financer le projet.

Tableau de financement prévisionnel :

DEPENSES	FINANCEMENTS SOLLICITES		
	FINANCEURS	%	TOTAL
10 080,00 €	Etat	80	8 064,00
	AUTOFINANCEMENT		
	CCSR	20	2 016,00
	TOTAL		10 080,00

Considérant que ledit projet est éligible à une subvention de l'Etat,

LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **APPROUVE** le projet de reprises des ganivelles emportées par la mer et la création de nouveaux casiers sur le cordon dunaire de Saint-Cyprien ;

↳ **DECIDE** de solliciter l'Etat pour l'obtention d'une aide financière conformément au plan de financement ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

